

CHIFFRES CLÉS

- ▶ En Savoie, un habitant sur cinq a **plus de 60 ans (85 800 personnes)**.
- ▶ **8 140 personnes** bénéficient de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA), dont **4 855 à domicile** et **3 285 en établissement**.
- ▶ **79 ans** : c'est l'âge moyen pour une première demande d'ADPA.
- ▶ **3 454 lits médicalisés** sont proposées par **55 établissements** d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et unités de soins de longue durée (USLD).
- ▶ **23 foyers logement, 48 services d'aide à domicile, 23 services de soins infirmiers à domicile** et de nombreuses associations participent au bien-être de nos aînés.
- ▶ **46 millions d'euros** (1/3 du budget d'action sociale) sont consacrés par le Conseil général aux politiques en faveur des personnes âgées.



Plus d'infos...

- dans votre CLIC **OU**
- sur internet : www.cg73.fr

L'ADPA, c'est quoi ?

L'ADPA est une allocation destinée à **améliorer la vie quotidienne des personnes âgées en perte d'autonomie** résidant en établissement ou à leur domicile. Elle leur permet de bénéficier des aides dont elles ont besoin pour effectuer des gestes essentiels de la vie courante (se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, préparer le repas...).

Le versement de l'ADPA n'est soumis à aucun plafond de ressources, mais son montant varie en fonction des revenus.

Qui peut y prétendre ? Les personnes de +60 ans, ayant une perte d'autonomie correspondant aux groupes GIR, 1, 2, 3 ou 4.

Contacts

Voici les coordonnées des CLIC à votre disposition au sein des territoires de développement social :

■ **CLIC d'Aix-les-Bains** Tél. 04 79 34 32 01
17, avenue du Petit Port - 73100 Aix-les-Bains

■ **CLIC d'Albertville** Tél. 04 79 89 57 03
45, avenue Jean Jaurès - 73200 Albertville

■ **CLIC de l'Avant-pays savoyard** Tél. 04 76 31 51 93
La Tissandière Rue du Stade
73240 Saint-Genix-sur-Guiers

■ **CLIC de Chambéry et de la Couronne chambérienne** Tél. 04 79 85 79 60
107, rue Dacquin - 73000 Chambéry

■ **CLIC de la Combe de Savoie** Tél. 04 79 44 23 00
Immeuble le Comte Rouge
300, avenue de Savoie - 73800 Montmélian

■ **CLIC de Maurienne** Tél. 04 79 64 45 34
95, avenue des Clappeys
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

■ **CLIC de Tarentaise Vanoise** Tél. 04 79 24 76 77
159, rue de la Chaudanne - 73600 Moûtiers



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE - VIE SOCIALE
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE PERSONNES ÂGÉES
PERSONNES HANDICAPÉES
B.P. 1804 - 73018 CHAMBÉRY CEDEX - Tél. 04 79 60 29 08

www.cg73.fr

Le Conseil général, acteur du mieux vieillir en Savoie



Pampelousse 04 79 37 87 66 - Crédit photo : Fotolia.fr - PhotoAlto - Sylvie Fieser - Jean-Pierre Clot - Fabrice Rumiati - Caméleon



Vie sociale





2005 - 2010 : un vrai bond en avant

Le plan d'action départemental en faveur des personnes âgées adopté en 2005 par le Conseil général fixait deux priorités : renforcer le soutien à domicile et augmenter le nombre de places en établissements pour personnes âgées dépendantes.



En 5 ans, ce programme a permis :

- La réalisation progressive de 1 080 places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le Département a financé 1/5^e du coût de ces travaux soit un investissement de 33 millions d'euros.
- Un doublement du nombre d'accueillants familiaux.
- Des services de soutien à domicile présents partout en Savoie.
- La création de 9 services de soins infirmiers à domicile.
- La création de 4 services associatifs de déplacement accompagné.
- La création d'unités spécifiques et de 4 services d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer.
- L'installation de 7 CLIC (Comité Local d'Information de Coordination) animés par les services du Conseil général dans les territoires de développement social (TDS). Ainsi, les personnes âgées et leur famille peuvent trouver au plus près de leur domicile toute l'information et l'accompagnement nécessaires.
- La création, depuis 2002, de 540 postes supplémentaires de personnel qualifié en établissements, un financement des actions d'animation, la rénovation des locaux.
- La professionnalisation des services d'aide à domicile.
- La formation des salariés.
- L'accompagnement des CCAS et des associations dans des actions permettant de rompre l'isolement des personnes âgées à domicile.

L'aide à domicile

Permettre, à ceux qui le souhaitent, de bien vivre à domicile est une priorité pour le Conseil général, vous pouvez ainsi bénéficier de :

- services d'aide à domicile tels que le portage de repas, la téléalarme et les services de soins infirmiers à domicile,
- services d'aide au déplacement et des actions d'animation, selon votre lieu de résidence,
- places en unités d'accueil de jour ou temporaires (tel que l'accueil de jour thérapeutique Alzheimer) pour les malades d'Alzheimer.

L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) peut financer tout ou partie de ces services.



- dans votre CLIC OU
- sur internet : www.cg73.fr

EXPÉRIMENTATION 2010

Pour que chaque personne âgée puisse être accompagnée, quels que soient son lieu d'habitation et son niveau de perte d'autonomie, le Conseil général a décidé de prendre en charge une partie des frais de déplacements des services d'aide à domicile pour les résidents des communes les plus rurales et pour les personnes les moins autonomes.

L'aide en établissement



Vous-même ou l'un de vos proches envisagez une entrée en établissement ?

- Vous remplissez le dossier unique d'admission commun à toutes les maisons de retraite de Savoie.
- Si nécessaire, vous pouvez contacter le CLIC de votre territoire qui vous accompagnera dans vos démarches.

Dans les établissements habilités à l'aide sociale, le Conseil général vous aide à financer le coût de l'établissement si vos ressources et celles de votre famille (enfants et petits enfants) sont insuffisantes. L'ADPA, elle, est versée directement à la structure.

Pour le dossier unique d'admission, la liste des établissements avec leurs tarifs ainsi que les procédures d'aide :



- dans votre CLIC OU
- sur internet : www.cg73.fr

L'ACCUEIL FAMILIAL, UNE AUTRE FAÇON DE VIVRE SEREINEMENT SES VIEUX JOURS

Les accueillants familiaux sont agréés et formés par le Conseil général pour héberger une ou plusieurs personnes âgées.

Si vous souhaitez devenir famille d'accueil ou être accueilli(e) en famille, contactez le CLIC de votre territoire.